



LIVRET DE RENTRÉE 2023-2024

Service Petite Enfance

La commune propose une offre de service qui se décline sur plusieurs structures. Adresse mail du service : accueilpe@miribel.fr

Des permanences ont lieu à l'Espace Petite Enfance Pierre Perret, les lundis de 16h00 à 18h30 et mercredis de 8h00 à 12h00. Vous pouvez vous y rendre pour des demandes d'informations, dépôt de dossier, règlement, inscriptions ...

Le Service Petite Enfance comporte :

Le Multi accueil : Etablissement d'une capacité d'accueil de 65 places recevant les enfants de 10 semaines à leur 4 ans. L'équipe de professionnelles veille au bien-être des enfants, à leur développement, leur santé et leur sécurité.

✓ **EQUIPE DE DIRECTION DU MULTI ACCUEIL : 04 78 55 84 28**

Le Relais Petite Enfance a pour mission l'accompagnement des familles et des assistantes indépendantes.

✓ **RPE : 04 78 55 84 27**

La Crèche familiale propose un accueil des enfants aux domiciles des assistantes maternelles municipales.

✓ **04 78 55 84 27**

La classe passerelle accueille les enfants de 2 ans au sein de l'école maternelle Henri Deschamps de Miribel.

Pour tout renseignement : accueilpe@miribel.fr

Les structures EXTRASCOLAIRES : qui accueillent les enfants sur les mercredis et les vacances scolaires :

- Accueil de loisirs Centre Social CESAM dès 3 ans : 04 78 55 05 30
- Accueil de loisirs Le Cabanon dès 4 ans : 04 78 55 55 01

Édito des Elus



Mot de Monsieur Le Maire :

« Je suis, ainsi que mon équipe, très attaché à l'accueil des jeunes enfants. Il faut donc plus de places et un service qui correspond à leurs premiers pas dans la vie. Elu-e-s et agents de la commune vont tous dans cet objectif pour une intégration agréable pleine de joie et de bien-être. »

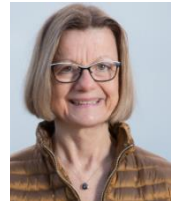


Tanguy NAZARET

Adjoint en charge de
la petite enfance et
de la vie scolaire

Annie CHATELARD

Conseillère municipale
déléguée en charge des
relations avec les acteurs de
la communauté éducative et
de l'espace petite enfance



« Chers parents,

La rentrée scolaire 2023/2024 sera marquée par quelques changements au niveau de la municipalité. Nous avons fait le choix de regrouper au sein d'une seule délégation, la petite enfance et la vie scolaire, dont j'ai le plaisir d'être en charge depuis mai 2023 avec ma collègue Annie CHATELARD. Ce regroupement facilitera la construction d'une politique éducative et de jeunesse transversale et cohérente en matière d'affaires scolaires, extrascolaires, périscolaires et de petite enfance. La petite enfance et la vie scolaire poursuivent un objectif commun, le développement de l'enfant.

Je tenais à remercier Lydie DI RIENZO, qui avait la charge de la petite enfance jusqu'à présent, pour son travail accompli depuis 3 ans. Ce travail accompli avec les services va permettre dès le mois de septembre de mettre en place de nombreuses avancées pour la petite enfance.

Dès la rentrée scolaire 2023/2024, les horaires d'ouverture de la section de « la Ribambelle » seront harmonisés sur ceux des sections des « Lucioles » et « Coccinelles », avec une amplitude d'horaire d'accueil de 7h30 à 18h30. La capacité de l'espace multi accueil sera augmentée de 3 places supplémentaires, portant à 65 places la capacité d'accueil de la structure. Un Relais Petite Enfance Itinérant sera mis en place sur les communes de Miribel et de Neyron. Ce service, ouvert et gratuit, propose des informations et des conseils pour les parents, les assistant(e)s maternel(le)s et les enfants.

Enfin, la ville de Miribel poursuivra à mobiliser ses partenaires extérieurs et internes que je tenais également à remercier et qui, à divers titres, sont responsables de l'éducation et des jeunes : la CAF (Caisse d'Allocations Familiales), la PMI (Protection Maternelle et Infantile), les bénévoles de l'association Lire et faire Lire, l'Ecole de Musique (AMD), les associations de Miribel...

Les agents du service de la Direction Enfance Jeunesse et la municipalité vous souhaitent une excellente année scolaire 2023/2024. »

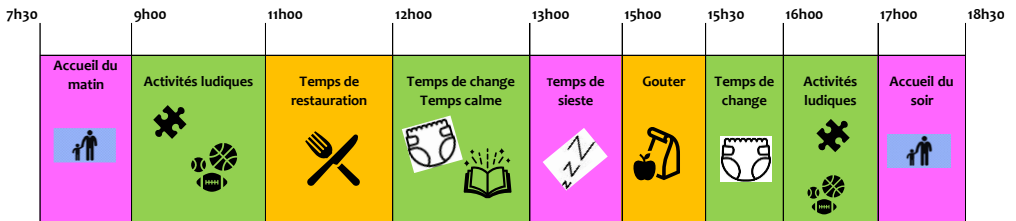
LE MULTI ACCUEIL

PRESENTATION

Le multi accueil est composé de 3 sections :

LUCIOLES	COCCINELLES/PAPILLONS	RIBAMBELLE
Ouvret du lundi au vendredi De 7h30 à 18h30		
Environ 20 enfants	Environ 30 enfants	Environ 15 enfants

UNE JOURNÉE TYPE AU MULTI ACCUEIL



INFOS UTILES

Vous pouvez retrouver le règlement de fonctionnement et le projet pédagogique du multi accueil sur le porte document à destination des familles dans le sas d'entrée de la structure et sur le portail famille sur le site internet de la ville.

LE PERSONNEL

L'équipe est composée de :



La direction :

Coordinatrice : Aurélie BARRAGO

Coordinatrice adjointe : Nathalie LABERT

L'équipe de direction pilote les équipes, garantie la qualité d'accueil et d'encadrement des enfants dans le respect des normes réglementaires.

Une assistante administrative : Isaline FRANCIOLI assure les permanences familles sur site.

Une référente santé et accueil inclusif : Victoria DESVIGNES, infirmière en charge des questions santé et préventions.

Une référente équipe par section gère le fonctionnement et la mise en œuvre du projet éducatif.

Une équipe pluridisciplinaire composée d'éducateurs de jeunes enfants, d'auxiliaires de puériculture, d'aide auxiliaires... Ces professionnels veillent à répondre aux besoins de l'enfant tout en leur apportant éveil, santé et sécurité.

Une équipe technique qui assure l'entretien des locaux et du linge, la préparation des repas.

Une psychologue qui assure en soirée des groupes d'analyse de la pratique.

Des intervenants extérieurs (association, bénévoles ...) :

- **Lire et faire lire :** Régine, bénévole intervient une fois par semaine
- **Intervenants musiques et danse de la CCMP :**
 - Rita intervient une fois par semaine (Lucioles ou Coccinelles / Papillons)
 - Lionelle intervient une fois par semaine (Ribambelle)

LA VIE DE LA STRUCTURE

ORGANISATION DE L'ACCUEIL DU MATIN ET TRANSMISSION DU SOIR

A l'arrivée, les parents accompagnent leur(s) enfant(s) dans le lieu d'accueil afin d'aider à la séparation et de transmettre à l'équipe les informations essentielles pour une bonne prise en charge de leur enfant. Il doit avoir pris son petit déjeuner avant son arrivée.

Lors du départ, les parents doivent arriver au minimum 10 min avant l'heure prévue au contrat ou réservée afin d'avoir un temps d'échange sur la journée.

Il est primordial que les familles respectent les horaires d'accueil prévus afin de répondre au cadre règlementaire.

Toutes personnes autres que les parents (âgées de plus de 16 ans) qui viennent récupérer l'enfant dans la structure doivent être signalés par mail auprès du service petite enfance. La personne doit se munir de sa carte d'identité. Sans ces 2 éléments, les professionnelles ne peuvent laisser l'enfant partir.

ORGANISATION DES TEMPS DE REPAS

C'est un temps convivial de partage où des repas équilibrés sont proposés par le prestataire de service « Toque et sens ». Les enfants sont sensibilisés au goût.

Les menus sont commandés et adaptés en fonction du développement de l'enfant, de son autonomie et de son âge.

Le prestataire et l'équipe proposent des menus et animations à thème.

Une commission de restauration par période est organisée avec le prestataire où les parents sont conviés.

Les menus sont consultables dans le sas d'entrée de la structure.

Le lait infantile n'est pas fourni par le prestataire et reste à la charge de la famille. Les mamans allaitantes ont la possibilité d'allaiter dans la structure ou remettre le lait maternel.

SANTE



La collectivité veille à prévenir et à limiter la transmission des virus. Plusieurs symptômes ou pathologies sont donc à éviction obligatoire, entre autres :

- L'angine à Streptocoque,
- La coqueluche,
- La gastro-entérite à Escherichia Coli entéro-hémorragique ou à Shigelles,
- Les infections à Méningocoque,
- Les méningites à Haemophilus de type B ou à Pneumocoque,
- La rougeole,
- La scarlatine,
- La tuberculose...

La liste complète est à retrouver dans le règlement de fonctionnement disponible sur site dans le sas d'entrée.

La fréquentation de la collectivité en phase aigüe d'une maladie n'est pas recommandée afin de favoriser le bien-être de l'enfant et de limiter les épidémies. En cas de nécessité d'administration d'un traitement, il est conseillé de demander au médecin une prescription sur 2 prises par jour (matin et soir).

Lors de mise en place de traitement ponctuel prescrit, les professionnelles de la structure sont autorisées à administrer, sous plusieurs conditions :

- Fournir une ordonnance en cours de validité précisant le nom, prénom, âge et poids de l'enfant, le nom du médicament, sa posologie ainsi que la durée d'administration.
- Fournir le médicament prescrit (dans son flacon d'origine et reconstitué par les parents).
- Une autorisation d'administration de médicaments et de soins est signée par les familles lors de l'admission.

DIVERS



Retard :

Par courtoisie et pour l'organisation du service, il est nécessaire de prévenir la structure de tout retard à l'arrivée ou au départ.

Toutes minutes dépassées au-delà de l'heure de fin de contrat sont facturées.

Tout contrat non respecté peut être modifié à l'appréciation de la direction.

Absence :

Toute absence doit être signalée par mail à la direction en respectant un délai de prévenance de 15 jours pour prétendre à une exonération. Sans respect de ce délai, toute absence est facturée sauf dans les conditions suivantes :

- En cas de maladie : fournir un certificat médical avant la fin du mois en cours (1^{er} jour carencé puis exonération)
- En cas d'hospitalisation : fournir un certificat d'hospitalisation

Transmission des justificatifs d'absence via l'adresse mail : accueilpe@miribel.fr

Trousseau à fournir :

- 1 paquet de couche
- 1 boîte de mouchoirs
- 1 boîte de lait
- 2 biberons
- 2 tétines
- 2 changes complets (body, chaussettes, t-shirt, pull ou veste, pantalon)
- 1 turbulette de saison (fermeture éclair au bas et bouton pression aux épaules)

Les vêtements et objets doivent être **identifiés au nom de l'enfant **avec des étiquettes qui résistent au lavage en machine.****

FORMALITES ADMINISTRATIVES

- ✓ **Demande de changement de contrat** : toutes demandes de modification de contrat doivent être faites par mail accueilpe@miribel.fr. La validation est à l'appréciation du service petite enfance en fonction des obligations réglementaires et organisationnelles. En cas de retour favorable, cette modification prendra effet au 1er jour du mois suivant.
- ✓ **Demande d'accueil supplémentaire ponctuel** : selon les mêmes conditions que les demandes de changement de contrat. Demande par mail à accueilpe@miribel.fr.
- ✓ **Le portail famille** : vous y trouvez des informations relatives à la vie de la structure, un lien de téléchargement de la facture, paiement en ligne.
- ✓ **Les tarifs** : le cout horaire dépend des revenus des foyers déclarés auprès de la CAF. Le tarif est fixé par la CAF qui réévalue ce montant annuellement.

EVENEMENTS ET FETES

Plusieurs évènements et projets sont proposés aux enfants et/ou à leur famille durant l'année :

- La semaine du goût
- Goûters parents
- Fête des saisons (automne, hiver, printemps)
- Journée « cooconing »
- Carnaval
- Fête du service petite enfance
- Sortie ponctuelle

FERMETURE DE LA STRUCTURE

L'établissement est fermé pendant 5 semaines au cours de l'année :

- 1 semaine pour les vacances d'hiver (du 25/12/23 au 01/01/24 inclus)
- Le pont de l'ascension (10/05/24)
- 4 semaines pendant les vacances d'été (du 29/07/24 au 23/08/24 inclus)

La structure est également fermée à l'accueil d'enfant durant 4 à 5 jours au cours de l'année pour permettre l'organisation de journée pédagogique à destination des professionnelles offrant ainsi l'opportunité de se former, d'analyser, se questionner, évaluer ses pratiques.

L'ÉQUIPE DU SERVICE PETITE ENFANCE VOUS SOUHAITE LA BIENVENUE

Le bien-être de votre enfant est notre priorité.
Ensemble, nous accompagnerons votre enfant à grandir.



N'hésitez pas à solliciter les personnes ressources du multi accueil pour toutes questions.